



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES
Réunion du 13 novembre 2024
MIGENNES – Salle René BINET Stade Lucien Masson

PROCES-VERBAL

Membres présents :

M. Jean Pierre BREUGNOT, Président de l'Office Intercommunal des Sports du Migennois.
M. Pascal DELANOE,
M. Mickael ROMAROJERO,

Assiste à la réunion : M. LEBIAN Fabien, collaborateur du comité départemental de Rugby de l'Yonne.

La réunion, Présidée par M. Jean Pierre BREUGNOT, débute à 13h00 à la salle Binet de MIGENNES.

La commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) prend acte de ce qu'elle a reçu.

Il apparaît plus précisément, qu'une seule liste de candidatures a été déposée dans les conditions suivantes :

Il apparaît que le dossier a été remis par mail à la secrétaire du CD89 Rugby Me ASSELINEAU à la date du 31/10/2024.

Par conséquent, la CSOE conclut à la régularité du dépôt de la liste de candidature suivante.

- Liste, conduite par Fabien LEBIAN

S'agissant de la Liste :

- Qu'elle comprend pour tous les candidats :
- Les noms des 12 candidats,
- **Une attestation sur l'honneur,**
- Une copie de la carte d'identité recto verso,
- **Une copie de la Licence 2024-25**
- Un relevé d'extrait de casier judiciaire récent

- Que les candidats sont classés du rang 1 au rang 12
- Que l'un des 12 candidats, M. Christophe DELAUNAY, est identifié comme étant docteur en médecine et classé en 4^{ème} position.
- Que 4 femmes sont classées avant le 8^{ème} rang sur la liste des candidats.

Relève, vérification faite,

- Que tous les candidats autres que ceux relevant des catégories obligatoires, ont été titulaires d'au moins une licence active de dirigeant délivrée par la FFR entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2024,

Par conséquent, la CSOE conclut à la recevabilité de la liste de candidatures et relève qu'en l'état des éléments en sa possession, aucun des candidats qu'elle comprend ne sera inéligible lorsque viendra le moment de proclamer les résultats :

Liste :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| 1. LEBIAN Fabien | 7. NALLET Vanessa |
| 2. LACOUR Jean marc | 8. GOETZ Jean marc |
| 3. ASSELINEAU Alexandra | 9. SEPULVEDA Fabien |
| 4. DELAUNAY Christophe | 10. COHEN Mickael |
| 5. LEROUX Christèle | 11. DUPLESSY Yianne |
| 6. LOZE Valérie | 12. BLANDET Romain |

En dernier lieu, la CSOE décide que le procès-verbal sera communiqué par courriel au candidat figurant en tête de liste, ainsi qu'à la Secrétaire Générale du comité départemental, puis publié sur le site internet de la Ligue Régionale.

En outre, la CSOE autorise la Ligue Régionale si elle le souhaite, à communiquer par la voie institutionnelle, à l'ensemble de ses membres et licenciés, l'information de la liste ainsi jugée recevable à la condition de n'assortir cette communication d'aucun commentaire sous peine de risque de recours éventuel par tout intéressé.

La séance est levée à 14h00.

La CSOE

Président de la CSOE

JP BROUSNOT



[Tapez ici]

